**Moyens de Paiement acceptés par le LTMB**

* **Chèques**
* **Espèces**
* **Carte Tattoo**
* Tous les collégiens titulaires d’une carte Tattoo du Département pour l’année scolaire en cours pourront obtenir une réduction de 60 € sur le montant de leur cotisation au club. Il faudra fournir une copie recto-verso de la carte avec le règlement.
* Renseignements : [www.isere.fr](http://www.isere.fr)
* **Pass’région**
* Tous les jeunes titulaires d’une carte Pass’région pour l’année scolaire en cours pourront obtenir une réduction de 60 € sur le montant de leur cotisation au club. Il faudra fournir une copie recto-verso de la carte avec le règlement.
* Renseignements : [www.jeunes.auvergnerhonealpes.fr](http://www.isere.fr)
* **Coupons ANCV**
  + Attention, les chèques Vacances ne sont pas acceptés
* **Chèque sport de la Ville de La Tronche**
  + Valeur 15 €
  + Renseignements : [www.ville-latronche.fr](http://www.ville-latronche.fr)
* **Pass’sport culture du p’tit Meylanais**
  + Valeur de 50 € vendus par la ville de Meylan selon quotient Familial
  + Renseignements : [www.meylan.fr](http://www.meylan.fr)
* **Pass’sport (Ministère chargé des Sports)**
  + Pour les enfants de 6 à 17 ans bénéficiant de l’allocation rentrée scolaire ou éducation enfant handicapé
  + Valeur 50 € sur présentation de l’attestation originale du courrier d’attribution et de la pièce d’identité de l’enfant.
  + Renseignements : [www.sport.gouv.fr](http://www.sport.gouv.fr)

**Nota pour toutes les paiements hors chèques/espèces :**

si les chèques / coupons / pass de réduction sont remis au club ultérieurement, le montant total de la cotisation devra être payé intégralement lors du dépôt du dossier d’inscription (un chèque correspondant au montant de la pièce en attente sera transmis et sera substitué à réception de la pièce justificative attendue)